Envoyé en préfecture le 24/11/2026
Reçu en préfecture le 24/11/2026
Publié le
ID : 035-213500911-20261124-D2026_42-DE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 17 novembre 2026

Date de convocation **: 10 novembre 2026** En exercice **: 15** Présents : **14** Votants : **14+1**

L'an deux mil vingt-six, **le 17 novembre 2026** à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la Présidence de M. CHICOINE Daniel, Maire de Le Crouais.

Présents :
Mesdames BELLANGER Clarisse, JOUANNE Annie, ODIE Sylvie, RAULT Pauline, RENAUD Vanessa, SERVANT Sylvette
Messieurs CHICOINE Daniel, FORESTIER Jonathan, GASSINE Mickaël, GLOTIN Patrick, GIRARD Gwenaël, PAYERNE-BACCARD Hervé, TOUANEL Henri, TRUTIN Gilbert
Absents excusés : Madame JAMET Solène

Procuration : Mme JAMET Solène à M. CHICOINE Daniel
Elu(e) secrétaire de séance : Madame RAULT Pauline

2026-42 : COMMANDE PUBLIQUE – PROJET DE CREATION D'UN NOUVEAU LOTISSEMENT COMMUNAL – DESIGNATION DU BUREAU D'ETUDES POUR LA MAÎTRISE D'ŒUVRE DU PROJET

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de l'urbanisme ;

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la commune souhaite maîtriser son développement foncier et saisir les opportunités encore possibles en matière d'aménagement.

Il précise que la commune a la possibilité de faire l'acquisition de deux parcelles appartenant à des propriétaires privés actuellement vendeurs, et pour une superficie totale de 8814m2.

Il précise que ce projet constitue probablement l'une des dernières possibilités de création d'un nouveau lotissement au regard des contraintes réglementaires liées à la loi ZAN.

Dans ce contexte, il propose d'engager dès à présent une réflexion sur la faisabilité d'un projet de création d'un nouveau lotissement.

Afin d'accompagner la commune dans ce projet, Monsieur le Maire indique que deux bureaux d'études ont été sollicités.

Monsieur le Maire et son adjoint, Monsieur GIRARD, présentent les propositions reçues :

- **Bureau d'études QUARTA** pour un montant de 34 240 € HT, soit 39 000 € TTC incluant un accompagnement global (diagnostic, faisabilité technique, permis d'aménager, plans topographiques, bornage et délimitation ainsi que la maîtrise d'œuvre) ;

- **Bureau d'études ATEC OUEST** pour un montant de 22 500 € HT, soit 27 000 € TTC

  Auquel il convient d'ajouter les prestations suivantes évaluées par le bureau d'études :

Envoyé en préfecture le 24/11/2026
Reçu en préfecture le 24/11/2026
Publié le
ID : 035-213500911-20261124-D2026_42-DE

- Relevé topographique du terrain : 2 500.00 € HT
- Bornage et implantation des lots et publicité foncière : 7 500.00 € HT
- Etudes géotechniques : 3500€ HT

Soit un montant total 36 000€ HT, soit 43 200€ TTC

Après examen détaillé des propositions, le Conseil municipal estime que l'offre présentée par le bureau d'études QUARTA répond le mieux aux attentes de la commune, tant au regard de la prestation proposée que de son coût.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :
Approuve le principe de lancement d'une étude préalable en vue de la création d'un nouveau lotissement sur la commune,
Valide une enveloppe budgétaire estimative de 580 000€ TTC (MOE et travaux) nécessaire à la collectivité,
Valide la proposition du bureau d'études QUARTA un montant de 34 240 € HT, soit 39 000 € TTC conformément à sa proposition étant précisé que la poursuite du projet sera conditionnée aux conclusions du diagnostic et de l'étude de faisabilité technique
Autorise Monsieur le Maire à signer le devis correspondant ainsi que toutes les pièces nécessaires à la réalisation de cette mission.
Précise que les crédits nécessaires seront inscrits au budget communal.
Charge Monsieur de prendre toutes les dispositions nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Pour : 14+1, contre : 0, abstention : 0

Pour Extrait Conforme

Le Maire
D. CHICOINE

Le secrétaire de séance
P. RAULT